

26



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 28 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 28 mars 2007

10 h

Prière.

Le premier ministre invoque le Règlement ; il soutient que l'opposition n'a droit qu'à un commentaire — et pas deux comme le demande le chef de l'opposition — après une déclaration de ministre. Le président de la Chambre déclare le rappel au Règlement bien fondé et cite le paragraphe 40(2.1) du Règlement :

40(2.1) La durée des commentaires d'un représentant de chaque parti reconnu de l'opposition n'excède pas celle de la déclaration du ministre.

M. Volpé invoque le Règlement ; il soutient qu'il est irrecevable que le ministre de la Justice fasse une autre déclaration après avoir répondu à une question orale dont note avait été prise. Le président renvoie au paragraphe 41(6) du Règlement, qui permet au député qui avait posé la question de poser une question supplémentaire, à laquelle le ministre a charge de répondre.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. A. LeBlanc :

47, Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Fitch donne avis de motion 37 portant que, le mardi 3 avril 2007, appuyé par M. D. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, y compris la correspondance, relativement au train de mesures de renflouement d'une caisse populaire, d'une valeur de 60 millions de dollars, récemment annoncé par le ministre de la Justice.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2006-2007, après quoi, moyennant autorisation, elle reviendra à l'appel du dépôt de projets de loi en vue du

dépôt du projet de loi de crédits relatif au budget supplémentaire puis se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Dubé invoque le Règlement et demande un exemplaire du discours de la ministre des Services familiaux et communautaires. Le président déclare qu'aucune règle n'exige qu'un ou une ministre fasse distribuer le texte de son discours à la deuxième lecture.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Kenny, à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. B. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des

questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2006-2007, VOLUME I
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES	
Services généraux et planification	255 000
Services sociaux familiaux et communautaires	11 381 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Assainissement du havre de Saint John	26 600 000
Stabilisation et soutien des caisses populaires	60 000 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services des établissements	30 000 000
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA CONSOMMATION	
Services aux tribunaux	500 000
Aide juridique	750 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	322 000
Bureau de la directrice générale des élections	5 059 000
Bureau du contrôleur du financement politique	1 059 000
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES	
Aide aux universités	68 000 000
CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Procureur général	617 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	9 865 000
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien	1 800 000
Entretien pendant l'hiver	4 400 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Routes permanentes 5 700 000

La Chambre adopte ces crédits.

Sur autorisation de la Chambre, est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. V. Boudreau :

48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits*, soit lu une deuxième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi au Comité plénier du projet de loi 48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits*, soit révoqué et qu'il soit ordonné que le projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

48, *Loi supplémentaire de 2006-2007 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

*Un rapport sur la surveillance de la qualité de l'air au
Nouveau-Brunswick pour l'année 2005 : Série de
rapports environnementaux*

(27 mars 2007).